



Encaissement de chèque par établissement financier

Par **lilim30**, le **09/10/2009** à **14:47**

Bonjour,

mon épouse avait un compte dans un service financier S2P Pass(carrefour),je n 'avais pas de compte joint ni de compte personnel mais une procuration sur son compte .Mon épouse a déposé sur ce compte un chèque barré émis à mon nom personnel .La banque avait -elle le droit de lui créditer sur son compte le chèque dans ces conditions?A savoir une seule procuration.merci si quelqu'un de compétent pouvait me préciser si cette opération était conforme à la législation et à quelles lois celà fait il référence .merci beaucoup .